

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 48

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 17

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« et dans les plans de protection de l'atmosphère »,

les mots :

« prévus à l'article L. 222-1 et dans les plans de protection de l'atmosphère prévus à l'article L. 222-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.